

Au siège du conseil de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Absents excusés	Pouvoir donné à
1. Marie Claire BARBIER	X		
2. Brigitte BARLET		X	
3. Danièle BEAUX-SPEYSER	X		
4. Renaud BERETTI	X		
5. Michelle BRAUER	X		
6. Mariétou CAMPANELLA	X		
7. Claire COCHET	X		
8. Jacques CONVERT	X		
9. Gérard DILLENSCHNEIDER	X		
10. Marina FERRARI		X	
11. David GAILLARD		X	
12. Nathalie GAMAIN	X		
13. Bernard GELLOZ		X	
14. Pascale GLOUANNEC	X		
15. André GRANGER	X		
16. Alain HOTIER		X	
17. Antoine HUYNH	X		
18. Agron KALLABA	X		
19. Myriam MONANGE	X		
20. Christian MOUNIER	X		
21. Julie NOVELLI		X	
22. Colette PIGNIER	X		
23. Edouard SIMONIAN	X		
24. Jean-Marc VIAL		X	
25. Guy WARIN	X		

Autres présents non votants :

Marie **RENAUD**
Muriel **BORRELY-DUBINI**

Directrice du CIAS Grand Lac
Assistante de Direction du CIAS Grand Lac

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 21.06.2024

Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 27 juin 2024 a été transmis le 21 juin 2024, ce dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

Aix-les-Bains, le 27 juin 2024

Le **Président**,
Renaud BERETTI

La **Secrétaire de Séance**,
Pascale GLOUANNEC



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex 03) dans un délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20240627-658-DE
Date de télétransmission : 28/06/2024
Date de réception préfecture : 28/06/2024

FINANCES

Décision modificative N° 1 de l'Etat Prévisionnel de Recettes et de Dépenses Les Fontanettes – budget 50 300

Monsieur le Président rappelle que l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) doit être transmis aux autorités de tarification 30 jours après la dernière notification de financements par les autorités de tarification et au plus tard le 30 juin de l'exercice.

Il indique qu'il convient de prendre la décision modificative suivante pour l'EPRD 2024 des Fontanettes afin d'intégrer le montant de la dotation soins transmis par l'Agence Régionale de Santé.

Par ailleurs, Monsieur le Président indique que les travaux de réhabilitation et d'extension de l'établissement ont débutés 26/02/2024. Il précise que, suite à une visite de sécurité, il est nécessaire de doubler les effectifs de nuit pendant la durée des travaux. Aussi, 2 ETP d'ASH supplémentaires sont introduits sur une durée de 9 mois (soit 1.5 ETP) et pour un montant de 62 000 €.

Compte de résultat prévisionnel :

RECETTES	
735111 – Hébergement permanent des résidents affiliés à un régime obligatoire de la sécurité sociale (Dotation soins)	-7 310.00 €
7351128 – Financements complémentaires (Dotation soins)	350.00 €
Total Groupe 1 – Produits de la tarification	-6 960.00 €
7488 – Autres subventions et participations	+46 470.00 €
Total Groupe 2 – Autres produits relatifs à l'exploitation courante	+46 470.00 €
TOTAL	+39 510.00 €

DEPENSES	
64131 – Rémunération principale	+62 000.00 €
Total Groupe 2 – Charges afférentes au personnel	+62 000.00 €
TOTAL	+62 000.00 €

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la proposition ci-dessus ;
- CHARGE Monsieur le Président pour agir en ce sens.

Aix-les-Bains, le 27 juin 2024

Le Président
Renald BERETTI

- Conseillers en exercice : 25
- Présents : 18
- Présents et représentés : 18
- Votants : 18
- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

La secrétaire
Pascale GLOUANNEC

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20240627_070_08
Date de réception en préfecture : 28/06/2024



Acte à classer

D70

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-06-28T11-57-09.04 (MI253953304)

Identifiant unique de l'acte : 073-267303428-20240627-D70-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Décision modificative n.1 de l'Etat Prévisionnel de Recettes et de Dépenses les Fontanettes- Budget 50300
Date de décision : 27/06/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.4. Décisions modificatives

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [13 DELIB_DM n.1 EPRD Fontanettes.PDF](#)

Multicanal : Non

Pièces jointes :

[Page de garde CA 27062024.PDF](#)

Type PJ : 99_DE - Délibération

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date **28/06/24** à **11:57**

Par **[BORRELY DUBINI Muriel](#)**

Transmis

Date **28/06/24** à **11:57**

Par **[BORRELY DUBINI Muriel](#)**

Accusé de réception

Date **28/06/24** à **12:03**